

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de CHAPEIRY  
4 Route des Eparis  
74540 CHAPEIRY

Télétransmis en  
Préfecture  
le  
Notifié ou publié  
le  
Acte certifié exécutoire  
le  
Le Maire  
Gilles ARDIN

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept août  
Le Conseil Municipal de la commune de CHAPEIRY,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN,  
Maire de la commune de CHAPEIRY  
Nombre de membres en exercice : 12 - quorum : 7  
Nombre de Présents : 10 - Procuration 1  
Nombre de votants : 11  
Date de convocation du conseil : 21 août 2025

Étaient présents : G. ARDIN, S. BELLEVILLE, B. BIBOLLET,  
M-F CHARVIN, G. CLERC, G. HIERSO, O. LEGUESDRON,  
I. LYONNAZ-PERROUX, J. REGAT, A. GUILLAUD-SAUMUR

A donné procuration :  
G. VORLET à O. LEGUESDRON

Absente : C. DEBROUX

Secrétaire de séance : A. GUILLAUD-SAUMUR

### DÉLIBÉRATION N°41/2025 - LOCATION SALLE COMMUNALE AUX PERSONNES EXTERIEURES

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les tarifs en vigueur de la salle communale datent du 03 octobre 2012. Il rappelle l'intérêt d'apprécier l'augmentation régulière à observer. Monsieur le Maire propose également de mettre en cohérence le règlement intérieur de la salle. Monsieur le Maire propose de définir un tarif relatif à une participation forfaitaire annuelle pour les activités payantes proposées par des intervenants

Salle Communale	Tarifs
Habitants Chapeiry	100.00 €
Habitants Saint-Sylvestre	130.00 €
Extérieurs aux communes précités	150.00 €
Caution	50.00 €
Perte de badge	100.00 €
Forfait annuel d'occupation de la salle par activité	Gratuit

payante

Occupation pour les habitants de Chapeiry lors de leur mariage  
 Occupation par les membres du conseil municipal

Gr

an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :  
**DECIDE**

- De fixer les tarifs de la salle communale tels que détaillés ci-dessus à compter de ce jour
- D'autoriser M. le Maire mettre à jour le règlement de location de la salle en conséquence
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision et à signer tous documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme

Le Maire,  
 Gilles ARDIN



Le secrétaire de séance  
 A. GUILLAUD-SAUMUR

